

DOCUMENTS

Archives du Quai d'Orsay

000039

Les deux textes ci-dessous, qui datent de 1956, permettent de comprendre la politique chypriote du gouvernement de Constantin Caramanlis à une époque où la France est confrontée à la guerre d'Algérie et à la crise née de la nationalisation du Canal de Suez par l'Égypte.

Le premier texte, du 8 juin, relate les conversations du ministre grec des Affaires Étrangères, Evanghélos Averof avec Christian Pineau, ancien président du Conseil désigné et ministre des affaires étrangères depuis février 1956 du gouvernement de Guy Mollet. Au cours de ces conversations, auxquelles participent M. Charpentier, l'ambassadeur français en Grèce, E. Averof évoque une solution de la question chypriote dans le cadre de l'OTAN: l'union de Chypre à la Grèce avec des bases britanniques dans l'île, une très large autonomie accordée à la minorité turque et une possible démilitarisation du territoire chypriote pour rassurer la Turquie. C. Pineau propose l'aide de la France pour résoudre le problème de Chypre, qu'accepte E. Averof en suggérant une médiation du président de la République française René Coty.

Le second texte se réfère aux conversations des 14 et 15 septembre du ministre Averof avec Raymond Laporte, directeur du Cabinet du secrétaire d'Etat aux affaires étrangères, Maurice Faure. Ces conversations se déroulent alors que les Français ont envoyé des contingents à Chypre, qui interviendront en novembre à Suez avec des troupes britanniques. S'agissant de la crise avec l'Égypte, Athènes ne peut prendre parti contre ce pays où vivent 120 000 de ses ressortissants. En ce qui concerne Chypre le ministre grec indique à son interlocuteur français l'inquiétude de son gouvernement face à l'agitation de la minorité turque de l'île et à la surenchère de son opposition. La Grèce se contenterait d'une «constitution instaurant une large autonomie et prévoyant une consultation populaire sur le statut futur de l'île, même si la date de cette consultation n'est pas précisée». Prêt à consentir de larges concessions à Ankara, E. Averof va jusqu'à accepter «un échange de populations entre les Grecs du Phanar et toute l'organisation du Patriarcat oecuménique, d'une part, les Turcs de Thrace, d'autre part».

Jean Catsiapis

CONVERSATIONS ENTRE LE PRESIDENT Christian
PINEAU et le MINISTRE DES AFFAIRES
ETRANGERES DE GRECE

8 Juin 1956 - 17 h.30

En dehors des indications données par M. Christian PINEAU à son interlocuteur au sujet de l'Algérie, la conversation a été toute entière consacrée à Chypre.

M. AVEROF insiste sur le fait que son pays poursuit, en l'occurrence, une politique réaliste et qu'il ne recherche pas dans l'immédiat, l'union de Chypre à la Grèce. Aucun progrès n'est toutefois accompli dans cette voie; aucun pourparler n'est du reste en cours. Athènes ne peut prendre aucune initiative depuis l'arrestation de Mgr Makarios. Divers gouvernements, dont les Etats-Unis, s'intéressent à l'affaire. Washington presse Athènes de s'accommoder avec Londres et sans doute exerce-t-il une action correspondante dans la politique britannique. Les choses en sont là.

Certaines idées sont toutefois en l'air. On pourrait imaginer que dans trois ans le Conseil de l'OTAN, à l'exception des Puissances intéressées, décide de la date et des modalités de la réunion de Chypre à la Grèce. M. Averof est du reste disposé à tenir le plus grand compte de la sécurité atlantique. Il est prêt à offrir aux Anglais des bases dans l'Ile ou dans une autre île grecque si la Grèce devait, pour rassurer le Gouvernement turc, envisager la démilitarisation de Chypre.

Sur le plan économique, on pourrait envisager pour l'Ile un statut économique spécial. Deux ou trois de ses ports pourraient, en tout cas, devenir ports francs, ce qui faciliterait ses échanges avec l'Asie Mineure.

Quant à la minorité turque, Athènes pourrait, se basant sur le sort déjà fait aux Turcs de Thrace, lui offrir l'autonomie complète de ses institutions religieuses et culturelles ainsi que de ses communautés, la double nationalité, enfin l'exemption du service militaire en Grèce. Les concessions que M. Averoff médite pourraient être acceptées, croit-il savoir, par le Gouvernement britannique, n'était l'obstination intransigeante de Sir Anthony Eden.

L'évolution de la situation intérieure grecque mettra toutefois un terme à l'attitude conciliante du Gouvernement d'Athènes au moment de la réunion de l'Assemblée de l'O.N.U. L'opinion publique réclame en effet de plus en plus de son Gouvernement l'adoption d'une politique nouvelle «à la Tito».

M. Pineau ayant demandé à son interlocuteur s'il croyait que, dans le respect absolu de ses liens avec l'Angleterre, la France pût aider au règlement de ce douloureux problème, M. Averof répond que son Gouvernement souhaite l'amitié et la compréhension françaises. Si les parties se mettaient d'accord pour estimer une médiation désirable, le Gouvernement grec aimerait que le Président Coty s'en chargeât. S'il n'en était pas ainsi, la Grèce souhaite que nous gardions tous les contacts utiles et, si des pourparlers s'amorcent, que nous observions bien entendu une attitude correspondant à nos relations traditionnelles avec la Grande-Bretagne et la Grèce. Le Gouvernement grec n'était pas informé de l'ensemble des indications que venait de donner le Ministre, mais celui-ci serait heureux que nous les fissions connaître à Londres sans, bien entendu, les présenter comme une offre d'Athènes.

M. Charpentier pose alors au Ministre grec une question sur les émissions de la radio d'Athènes et sur le rétablissement de l'ordre à Chypre.

M. Averof répond que, dès son entrée en fonction il a licencié le chef du service des émissions radiophoniques vers l'Angleterre et qu'il a donné pour instructions à son successeur de faire baisser progressivement le ton de la radio. L'Angleterre en est informée.

M. Averof a donné, par ailleurs, au Gouvernement anglais sa parole d'avoir cherché, par tous les moyens, à entrer en contact avec l'E.O.K.A. Contrairement à ce que croit Londres, il n'avait jamais pu y parvenir. Il n'y avait, entre Athènes et les insurgés, aucun lien, et M. Averof estimait impossible de faire cesser les attentats sans le concours de Mgr Makarios. Il a promis à Londres que si un accord venait à se produire, le Gouvernement grec demanderait publiquement aux insurgés de cesser leur action.

Le Ministre répète que son Gouvernement tient à éviter un changement radical de politique et qu'il désire vivement aboutir à une solution.

M. Christian Pineau ayant indiqué qu'à l'occasion de son voyage à Londres M. Maurice Faure pourrait faire part à ses interlocuteurs britanniques des dispositions du Ministre grec, M. Averof insiste, en terminant, sur l'attachement du Gouvernement grec à l'OTAN; il formule le vœu que la majorité de l'OTAN ne prenne pas position contre le désir d'Athènes. Il souhaite vivement que l'appartenance de la Grèce à l'OTAN ne devienne pas un enjeu électoral, car en ce cas les réactions de l'opinion publique, dans laquelle la politique de neutralité gagne du terrain, seraient imprévisibles.

AFFAIRES ÉTRANGÈRES

LE CABINET DU SECRÉTAIRE D'ÉTAT

00 073

CONVERSATIONS DE MONSIEUR LAPORTE AVEC MONSIEUR AVEROF 14 - 15 septembre 1956

Au cours des deux entretiens qu'il a eus avec M. LAPORTE M. AVEROF ministre des Affaires Etrangères hellénique a repris et développé les arguments qu'il dit avoir fait valoir lors de son entretien quelques jours plus tôt avec le Président PINEAU.

QUESTION DE CHYPRE

A - M. AVEROF s'inquiète de voir s'envenimer chaque jour davantage les réactions de l'opinion publique de ses compatriotes. On n'a pas compris à Athènes le rejet par la Grande-Bretagne des propositions de trêve faites par l'E.O.K.A. On a guère mieux compris l'arrivée récente dans l'île de nouvelles troupes britanniques et de contingents français.

Les populations chypriotes sont plus que jamais surexcitées. A l'agitation des Grecs de l'île correspond désormais celle de la minorité turque. Dans toute la Grèce, la presse et l'opinion ont atteint un degré d'énervement croissant. Les mois qui viennent peuvent conduire la Grèce à modifier complètement la ligne politique qu'elle a suivie au cours des dix dernières années.

Pour M. AVEROF, le rôle essentiel du Gouvernement auquel il appartient consiste à tenter d'endiguer toute cette agitation à maintenir la Grèce dans le droit chemin. La tâche n'est pas facile. La surenchère de l'opposition est constante. Le ministre pense cependant que les dernières déclarations faites à Londres sur la constitution que le Colonial Office envisage de promulguer à Chypre pourraient fournir une solution à la grande rigueur acceptable. On serait prêt en effet désormais à Athènes pour sortir enfin de l'impasse à se contenter d'une constitution populaire sur le statut futur de l'île, même si la date de cette consultation n'est pas précisée.

Il faudrait, en outre, que deux conditions soient réalisées par les autorités britanniques:

1) La constitution, en aucun cas, ne doit paraître être octroyée. Il faut que d'une façon ou d'une autre on puisse annoncer avant l'entrée en vigueur de ce nouveau texte qu'Athènes a été consulté.

2) Il est également indispensable que Mgr. MAKARIOS soit autorisé à faire connaître publiquement son point de vue et s'il en est ainsi, M. AVEROF se fait fort d'obtenir l'acquiescement de l'Ethnarque.

B- Parlant ensuite de l'intransigeance de plus en plus grande du Gouvernement turc à l'encontre de la Grèce et de la violente campagne des journaux d'Istanbul et d'Ankara, M. AVEROF se demande à quels desseins correspond cette évolution d'autant plus surprenante que le Gouvernement grec pour sa part serait prêt s'il obtenait satisfaction des Britanniques à donner aux Turcs tous apaisements et toutes garanties; notamment un statut de minorité contrôlé par les Nations Unies, une complète franchise douanière, une dispense d'obligations militaires et une autonomie culturelle et administrative aussi large que possible.

Le Ministre des Affaires Etrangères hellénique n'exclut pas l'hypothèse suivant laquelle la Turquie aurait adopté cette attitude dans le but de rendre inévitable un échange de population entre les Grecs du Phanar et toute l'organisation du Patriarcat œcuménique d'une part, les Turcs de Thrace d'autre part. Un tel échange entre les riches commerçants grecs d'Istanbul et les misérables paysans turcs du district de Komotini serait de toute évidence catastrophique pour la Grèce.

M. AVEROF tient cependant à faire savoir que son gouvernement est prêt à y consentir.

C - Au sujet du prochain recours de la Grèce à l'ONU, le Ministre grec a confié à M. LAPORTE, en le priant de n'en pas faire état, que si, comme il l'espère, la délégation hellénique obtenait l'inscription e la question de Chypre à l'Ordre du Jour de l'Assemblée, il se contenterait de cette satisfaction et renoncerait pour la session qui vient, à engager un débat sur le fond.

II. QUESTION DE SUEZ

La crise de Suez vient de démontrer à nouveau de façon éclatante de quel poids pesait l'affaire de Chypre sur la diplomatie hellénique. Soucieux de se concilier, en vue de son prochain recours à l'O N U la voix des puissances musulmanes et du groupe afro-asiatique, le Gouvernement helléniques ne peut actuellement se résoudre à prendre parti contre l'Egypte, Il doit de plus songer à sauvegarder la position et les intérêts des 120.000 grecs d'Alexandrie, qui, d'après M. AVEROF représentent une puissance

économique supérieure à celle de tous les habitants de la Macédoine de l'Egée. Mais en contre-partie, le Cabinet CARAMANLIS mesure pleinement l'impossibilité pour la Grèce, de rejoindre le camp des adversaires de ses alliés occidentaux.

Ces deux préoccupations contradictoires incitaient jusqu'ici la Grèce à adopter une attitude de prudente neutralité. La récente évolution de la crise du Canal la place désormais devant un dilemme délicat. Si elle venait à être conviée à Londres pour la constitution du Club occidental des usagers la Grèce déclinerait l'invitation. Bien qu'officiellement sa position n'ait pas encore été arrêtée, elle n'acceptera pas davantage de se rendre au Caire à la Conférence convoquée par le Colonel NASSER.

Mais plusieurs centaines de navires, battant pavillon hellénique, transitent chaque année par Suez. Feront-ils à l'avenir appel aux pilotes du Comité intérimaire de gestion que s'apprêtent à créer les occidentaux, ou s'adresseront-ils à l'organisation égyptienne qui depuis le 26 Juillet remplace en fait la Compagnie universelle?

Contraint de faire un choix qu'il redoute, le Ministre des Affaires Etrangères se déclare fort ennuyé. D'après lui, le Gouvernement hellénique continuera sans doute à utiliser les services des autorités égyptiennes. Il souhaite que les alliés atlantiques de la Grèce ne lui tiendront pas rigueur de cette décision.